



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33
NOMBRE DE PRESENTS : 27
NOMBRE DE VOTANTS : 33

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mai, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BOSCO-NOUQUERET, BOVA-SAINT-ANDRE, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DAMAY, DESVERGNES, FABRE, FAVIER-LAFAYE, HARRIBEY, LABORDE, LOUSTAU, MERCIER, MOUSTIE, REMIGI, RULLEAU, BUCHOUL, DUBOURG, MOREIRA, TACHON, TRUAISCH, FABRE, TRINQUART.

ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme BOUSSEAU à M STEFFE, Mme GOURPIL à Mme RULLEAU, Mme HUIN à Mme BAVARD, M. LANGLOIS à Mme REMIGI, Mme REVERS à M. AUBRY, Mme SILVESTRE à M. BOVA-SAINT-ANDRE.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur CHIBRAC a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du 8 avril et du 27 avril sont adoptés à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026- DELIBERATION N°5/6

Réf : Services Techniques/Julien Jover/Thierry Renou 9.10

OBJET : DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE DE CESTAS – 2ème PHASE -AUTORISATION.

Monsieur AUBRY expose :

La Commune souhaite mettre en place de nouvelles caméras de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance et d'incivilité sur certains secteurs de la commune.

L'installation de ce nouveau dispositif développé en lien avec les services de la gendarmerie permettra de renforcer la prévention sur le territoire et de renforcer la coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Ce nouveau dispositif a pour but de dissuader par la présence ostensible de caméras, de réduire le nombre de faits commis, de renforcer le sentiment de sécurité, de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité et de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Ces nouvelles installations seront mises sur quatre zones identifiées :

- Rond-point de Bellevue,
- Place de la Chapelle à Gazinet,
- Route de Fourc (intersection avec le chemin de Marticot)
- Au centre technique municipal visant les portes de l'atelier du service électricité.

Les projets concernant le domaine public ont fait l'objet d'une présentation lors de la Commission Sécurité et Aménagements Routiers qui s'est tenue le 7 mai.

De plus, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe du déploiement d'une 2ème phase de vidéoprotection pour la protection des bâtiments publics sur la Commune de Cestas,
- d'autoriser le Maire à déposer en Préfecture les demandes d'autorisations de déploiement d'un système de vidéo protection et à signer toutes les pièces utiles à cet effet,
- de solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD).

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Approuve la mise en place de nouvelles caméras de vidéoprotection sur le territoire communal,
- Autorise Monsieur le Maire, à déposer en Préfecture une demande d'autorisation de déploiement d'un système de vidéoprotection et à signer toutes les pièces utiles à cet effet.
- d'autoriser le Maire à déposer un dossier de demande de subventions pour financer ce projet (FIPD).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE


Pierre CHIBRAC

LE MAIRE


Jérôme STEFFE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 09/06/2026 et de sa publication sur le site internet de la commune le 09/06/2026
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



CESTAS

AMO pour l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Cestas

FICHE N° 001**Gazinet****Emplacement****Site** Urbain**Localisation** Avenue Jean Moulin**Support** Bâtiment Maître d'ouvrage**Hauteur** Entre 4 et 5 mètres**Volumétrie de Caméras**

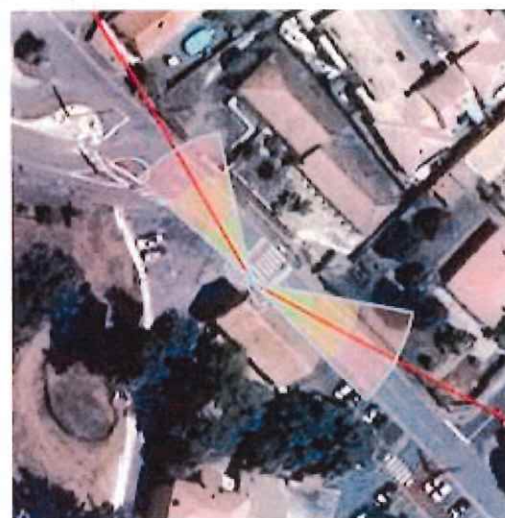
- 0 fixes
- 2 fixes dédiées plaques immatriculation
- 0 multicateurs
- 0 multicateurs et motorisée
- 0 motorisée

TOTAL : 2 CAMÉRAS
2 CHAMPS DE VISION

Distances de visualisation**De jour** : Environ 20 mètres**De nuit** : Environ 15 mètres**Motifs de l'implantation**

Protection des bâtiments et installations publics et leurs abords

Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression de vol ou de trafic de stupéfiants

Positionnement**Plan de détail**

CESTAS

AMO pour l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Cestas

FICHE N° 001

Gazinet

Relevé photographique



CESTAS

AMO pour l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Cestas

FICHE N° 003

Rond-point Trignan Compostelle Nord

Emplacement

Site Urbain

Localisation Chemin de Trignan / Avenue Saint Jacques de Compostelle

Support Mât à créer Maître d'ouvrage

Hauteur Entre 4 et 5 mètres

Positionnement



Volumétrie de Caméras

- 0 fixes
- 2 fixes dédiées plaques immatriculation
- 0 multicateurs
- 0 multicateurs et motorisée
- 0 motorisée

TOTAL : 2 CAMÉRAS
2 CHAMPS DE VISION

Distances de visualisation

De jour : Environ 20 mètres

De nuit : Environ 15 mètres

Motifs de l'implantation

Protection des bâtiments et installations publics et leurs abords

Régulation des flux de transport

Plan de détail



CESTAS

AMO pour l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Cestas

FICHE N° 003

Rond-point Trignan Compostelle Nord

Relevé photographique



CESTAS

AMO pour l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Cestas

FICHE N° 004**Marticot****Emplacement****Site** Urbain**Localisation** Chemin de Marticot**Support** Mât existant tiers**Hauteur** Entre 4 et 5 mètres**Volumétrie de Caméras**

- 0 fixes
- 3 fixes dédiées plaques immatriculation
- 0 multicateurs
- 0 multicateurs et motorisée
- 0 motorisée

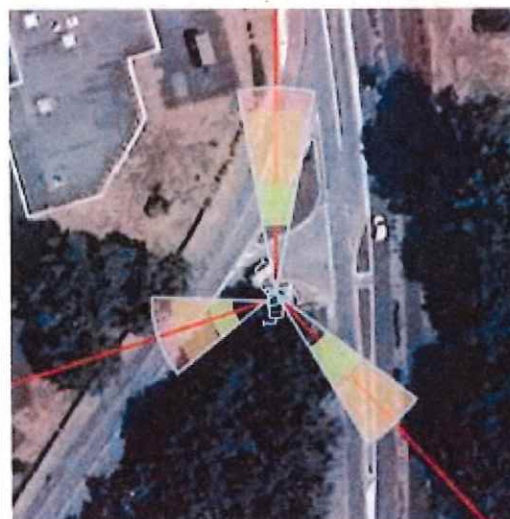
TOTAL : 3 CAMÉRAS
3 CHAMPS DE VISION

Distances de visualisation**De jour :** Environ 20 mètres**De nuit :** Environ 15 mètres**Motifs de l'implantation**

Protection des bâtiments et installations publics et leurs abords

Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression de vol ou de trafic de stupéfiants

Régulation des flux de transport

Positionnement**Plan de détail**

CESTAS

AMO pour l'extension du système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Cestas

FICHE N° 004

Marticot

Relevé photographique



Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le



ID : 033-213301229-20260605-DELIB5_6_2026-DE